



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-43

ACQUISITION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DE VIDEOPROJECTION

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026 – section d'investissement à l'article 21838 « Autres matériel informatique »

Vu le devis n°63 555 du 17.03.2026 établi par la société Alsace Micro Services pour la fourniture d'un écran sur support mobile ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société Alsace Micro Services – 14 lieu-dit Birgelsgaerten – ZA 68150 OSTHEIM pour la fourniture d'un écran sur support mobile pour un montant de 7 662 € HT soit 9 195,04 € TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
- Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 23/06/2026

Publié le 25/06/2026

Le Maire,

Fredéric PFLIEGER-DOERFFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260623-DM2026-43-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026